



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1928

Edition PDF du 17 octobre 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1927 du 3 octobre 2011

Dans ce numéro

De la munition pour un débat politique (Jean-Daniel Delley)

Piloté par Andi Gross, un ouvrage collectif présente des alternatives de politique intérieure «au-delà de l'automne»

Vade-mecum pour analyser les résultats du 23 octobre (Alex Dépraz)

L'élection du Conseil national n'est pas conforme au système proportionnel et les règles des élections au Conseil des Etats sont variables

L'UDC en quarante militants et sept leçons (Yvette Jaggi)

Acteur majeur de la scène politique suisse, le parti de Christoph Blocher inspire les auteurs, à l'Université comme dans la presse satirique

Les oranges sous le sapin (André Gavillet)

Défense et illustration française de la satire en politique

Le culot de Micheline Calmy-Rey (Jean-Daniel Delley)

«Rubik» ou l'art de transformer la prédation en vertu. Mais l'illusion pourrait ne pas durer

Le paradis des agriculteurs (Albert Tille)

L'exception agricole suisse en Europe

L'aménagement aux oubliettes (Jean-Daniel Delley)

Le Conseil national aveugle face aux dérives des zones à bâtir

De la munition pour un débat politique

Jean-Daniel Delley • 17 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18745>

Piloté par Andi Gross, un ouvrage collectif présente des alternatives de politique intérieure «au-delà de l'automne»

A l'occasion des élections fédérales, le conseiller national socialiste Andreas Gross et ses co-auteurs publient un ouvrage³ pour nourrir le débat politique qui a fait cruellement défaut dans cette campagne.

Cela devient une tradition. Naturalisations, interdiction des minarets, initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple: à chacune de ces occasions, le parlementaire et chantre de la démocratie directe produit un livre dans la collection *Service public* de sa petite maison d'édition, pour nourrir la discussion. Car Andi Gross aime le débat, non pas l'argumentation unilatérale et le prêchi-prêcha partisan, mais la discussion ouverte. Aujourd'hui il aborde l'élection du Conseil fédéral par le peuple, la concordance, la crise des partis bourgeois, l'UDC comme symptôme de la crise du politique, les faiblesses de la gauche, la démocratisation nécessaire et la question européenne. Des thèmes pratiquement ignorés au cours de la campagne électorale.

Vingt-cinq auteurs de tous âges pour 36 contributions (dont trois tirées de DP), brèves mais substantielles, rassemblées

dans un petit volume facile à emporter dans la poche. Gross a fait appel aussi bien à des universitaires qu'à des militants, à des parlementaires bourgeois, verts et de gauche, à une députée allemande et à un ancien ambassadeur. Les thèmes sont abordés par le biais de l'histoire, par celui de l'analyse politique et sociologique et de l'expérience personnelle.

Au chapitre de l'élection populaire du Conseil fédéral, on retiendra les réflexions de l'historien Martin Schaffner sur l'usage très helvétique du terme de peuple, qui renvoie à un acteur homogène qui veut et décide et qui, contrairement à l'évocation des citoyennes et des citoyens, laisse peu de place à la diversité, à la pluralité et aux conflits. La concordance fait l'objet d'une minutieuse analyse historique. Au vu des divergences programmatiques des partis actuellement présents au Conseil fédéral, Andi Gross se prononce pour une concordance restreinte sans l'UDC, une position que défend DP depuis plusieurs années (DP 1802⁴).

La démocratie helvétique est perfectible. Non seulement, comme le préconise Gross, en affinant les instruments de démocratie directe – initiative législative, référendum constructif –, mais aussi en réduisant les inégalités et agissant contre la concentration des richesses

qui minent les bases mêmes de la démocratie, comme le soutient le sociologue Ueli Mäder.

Enfin Andreas Gross n'oublie pas la question de la place de la Suisse et dans le monde, une question que les partis ont soigneusement éludée au cours de la campagne électorale. Sans ignorer les défauts de la construction européenne dans sa forme actuelle, il rappelle que la Suisse, de par sa position géopolitique et sa dépendance, n'aurait rien à gagner à l'effondrement de l'Union. Dans le débat européen, la critique ne devrait pas négliger d'aborder l'attitude fondamentale des isolationnistes pour qui la politique consiste en un combat permanent où les uns vainquent les autres. Et non pas comme la collaboration à la recherche de solutions communes.

Publié trois semaines avant l'échéance électorale, cet ouvrage arrive trop tard, dira-t-on. Mais son intitulé - *Au-delà de l'automne. Alternatives de politique intérieure dans une perspective européenne* - éclaire bien l'intention de porter le débat tout au long de la prochaine législature.

Über den Herbst hinaus.
Innenpolitische Alternativen
mit europäischen

Perspektiven, publié sous la direction d'Andi Gross, Fredi Krebs, Martin Stohler et Dani

Schönmann, 36 contributions de 25 auteurs et auteurs, Éditions le Doubs, St-Ursanne

(Jura), 256 pages. CHF 24.80. Editions allemande et française.

Vade-mecum pour analyser les résultats du 23 octobre

Alex Dépraz • 15 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18738>

L'élection du Conseil national n'est pas conforme au système proportionnel et les règles des élections au Conseil des Etats sont variables

L'expression de «*baromètre électoral*» pour qualifier le dernier sondage⁵ réalisé avant les élections fédérales du 23 octobre est bien choisie. Les résultats permettent de dégager des tendances prévisionnelles – été indien pour l'UDC, avis de tempête pour le PLR – mais pas de traduire les gains ou les pertes en nombre de sièges.

Les pourcentages de voix exprimés au niveau national ne reflèteront sans doute pas la future composition des deux Chambres compte tenu des particularités du système électoral. Or, quand il s'agit d'élire un conseiller fédéral ou d'adopter une loi, seuls les parlementaires votent. Il est par exemple douteux que les Verts libéraux obtiennent les 12 sièges correspondant à leurs 5% des voix si on appliquait une proportionnelle «*théorique*» à l'ensemble des 245 députés à élire. Quelques rappels institutionnels critiques s'imposent donc.

Première curiosité, le

renouvellement quasi-intégral des deux Chambres donne lieu non pas à un seul scrutin mais à 26 scrutins distincts, soit l'élection du Conseil national, qui obéit à des règles fédérales, et les élections des membres du Conseil des Etats dans 25 des 26 cantons qui obéissent à des règles cantonales. Car un canton résiste encore et toujours à la pratique et ne procède pas à l'élection⁶ de son représentant au Conseil des Etats en même temps que l'élection du Conseil national: Appenzell Rhodes-Intérieures où la *Landsgemeinde* élit l'unique député du canton au Conseil des Etats six mois avant le début de la législature. Le PDC Ivo Bischofsberger est le seul parlementaire assuré de siéger sous la Coupole fédérale lors de la prochaine session parlementaire!

Intéressons nous d'abord à ces scrutins cantonaux (DP 1904⁷). Les charmes du fédéralisme font que les systèmes électoraux varient d'un canton à l'autre. Deux cantons – Jura et Neuchâtel – appliquent le système proportionnel. Vu qu'il n'y a que deux sièges à attribuer, ce système revient à octroyer de manière quasi-automatique un siège à chacun des deux plus

grands partis du canton, ôtant beaucoup au suspense électoral.

Tous les autres cantons appliquent le système majoritaire, mais avec des nuances importantes. Ainsi, à Genève, pour être élu au premier tour, une majorité d'un tiers des bulletins valables suffit; à Berne, la majorité absolue se calcule non pas sur la base des bulletins valables mais sur celle des suffrages exprimés; dans le canton de Vaud, il faut atteindre la majorité absolue (soit la moitié plus un) des bulletins et en comptant les bulletins blancs. Un ballottage est donc plus probable dans le système vaudois qu'au bout du lac, sans que l'on puisse en tirer des conséquences sur les rapports de force.

L'élection des 200 députés du Conseil national maintenant. L'article 149⁸ de la Constitution fixe à ce sujet deux règles qui sont en partie contradictoires: d'une part, il prévoit que l'élection a lieu selon le système proportionnel; d'autre part, il définit le canton comme circonscription électorale.

En principe, un système proportionnel permet à un parti d'obtenir un nombre de

sièges correspondant au pourcentage d'électeurs qui ont choisi ses candidats. Mais, la concrétisation de ce principe dépend de la taille des circonscriptions électorales: plus le nombre de sièges à pourvoir dans une circonscription électorale est bas, plus le quorum «naturel», c'est-à-dire le pourcentage des voix nécessaire pour obtenir au moins un siège, est élevé. Or, dans 19 des 26 circonscriptions électorales que sont les cantons, le quorum naturel est supérieur à 11,1%: dans ces cantons, les partis qui réalisent un score inférieur à ce pourcentage n'ont donc aucune chance d'obtenir un siège. Ainsi des Verts libéraux ou encore du PBD (même si l'implantation très locale de ce dernier lui donne une chance dans certains cantons). Dans les dix cantons qui élisent moins de cinq conseillers nationaux (AR, AI, GL, JU, NW, OW, SH, SZ, UR, ZG), le quorum naturel est même d'au moins 20% ce qui rapproche le scrutin d'un scrutin majoritaire (si on se rappelle qu'à Genève celui-ci permet d'être élu avec 33,3% des voix).

Dans une jurisprudence désormais bien établie, le Tribunal fédéral n'hésite pas à sanctionner les systèmes électoraux cantonaux et communaux proportionnels qui prévoient des circonscriptions électorales trop petites. Selon les juges de Mon Repos, «*les quorums naturels [...] qui excèdent 10% ne sont en principe pas conciliables avec le droit de proportionnelle*» (ATF 136 I 352⁹, c. 3.5 dans sa version traduite au Journal des Tribunaux 2011 I 75). Dans deux arrêts¹⁰ de 2010 (ATF 136 I 352 et 136 I 376), la Cour suprême a ainsi sanctionné les cantons de Nidwald et de Zoug parce qu'ils avaient prévus des circonscriptions électorales trop petites qui excluaient *de facto* certains partis minoritaires de la répartition.

Parler d'élection proportionnelle pour qualifier l'élection du Conseil national est donc un abus de langage. Le système proportionnel ne fonctionne véritablement que dans les grands cantons comme Zurich, Berne, Vaud, Genève et Argovie. Pour éviter

l'écueil du quorum naturel et pour éviter les dispersions de voix, la loi permet aux partis de constituer des apparentements¹¹ et des sous-apparentements pour obtenir plus de sièges dans les premières répartitions. Ces regroupements de liste sont également de nature à fausser le respect de l'expression du corps électoral en permettant à un parti de bénéficier d'un apport de voix des électeurs d'un autre parti. De surcroît, les apparentements varient d'un canton à l'autre en fonction des alliances locales, le PLR faisant chambre commune avec l'UDC dans le canton de Vaud mais pas à Zurich. A ce chapitre, la gauche n'est pas en reste. *Domaine Public* a déjà plaidé pour une réforme des circonscriptions électorales et pour la suppression des apparentements (DP 1750¹²).

Gardons à l'esprit ces particularismes en prenant connaissance des résultats du 23 octobre. Et attendons le second tour des élections au Conseil des Etats pour vérifier si les voix gagnées ou perdues par les partis se sont concrétisées en sièges.

L'UDC en quarante militants et sept leçons

Yvette Jaggi • 10 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18714>

Acteur majeur de la scène politique suisse, le parti de Christoph Blocher inspire les auteurs, à l'Université comme dans la presse satirique

Dans la présente campagne électorale, les stratèges de l'Union Démocratique du Centre ne parviennent pas à dicter l'agenda comme ils l'avaient fait il y a quatre ans. Cette manifeste perte

d'influence, ils ont de quoi la compenser: on estime que la «*machine à fric*»¹⁵ de l'UDC a produit un trésor de guerre de 20 millions de francs, lui permettant de dépenser à elle seule

davantage que tous les autres partis réunis pour les élections nationales de cet automne.

Ce somptueux budget ne suffira pas à faire de l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher un député au Conseil des Etats. Il n'y croit d'ailleurs pas lui-même¹⁶, tandis que le président Toni Brunner semble avoir oublié l'objectif fixé de rassembler 30%¹⁷ des suffrages pour le Conseil national.

Le fléchissement de l'UDC rend particulièrement intéressants les éclairages donnés par deux publications récentes sur ce parti qui se revendique porteur de suissitude parfaite et s'avère en réalité tout à fait *unschweizerisch*. Cela dans la mesure où il se montre très peu porté sur les attributs du système helvétique, fait de compromis, d'arrangements et d'atermoiements aussi énervants que finalement efficaces.

Si elles se complètent bien sur le fond, ces deux publications diffèrent en tous points par la forme et par le ton.

Sous le titre *Militants de l'UDC – La diversité sociale et politique des engagés*¹⁸, Philippe Gottraux et Cécile Péchu signent un ouvrage qui livre 300 pages d'un texte compact réparti en neuf chapitres massifs. Dans leur langage de sociologues, les auteurs veulent objectiver l'interprétation des entretiens approfondis qu'ils ont conduits dans les années 2004 à 2006 avec 20 militants de Zurich et autant de Genève ainsi que des observations

faites dans les circonstances de la vie du parti que les Alémaniques appellent «*Parti suisse du peuple*». S'il arrive au terme de tant de pages savantes, le lecteur sait tout sur l'ambiance des années glorieuses de l'UDC triomphante, galvanisée par la présence de son *leader* au Conseil fédéral.

Elle est par définition plus drôle, *L'UDC en 7 leçons*¹⁹ données sous la direction de David Laufer qui a pu compter sur les analyses de huit observateurs attentifs (dont deux collaborateurs de *Domaine Public*) et surtout sur les contributions d'un trio de rédacteurs particulièrement en verve travaillant pour l'hebdomadaire satirique *Vigousse*, Laurent Flutsch en tête. Ce *Petit manuel à l'usage des citoyens* se présente en format géant (24 x 31 cm), favorable à l'aération de textes dont la mise en page soignée s'anime de dessins et recherches graphiques, avec exercices, jeux et devinettes en encadrés. Le tout forme un ensemble alerte, de la plus haute actualité grâce au bouclement tardif de ce *Guide Vigousse* n°1 tiré à 4500 exemplaires.

Par-delà leurs différences de forme et de propos, les deux publications se font écho et s'éclairent mutuellement.

L'enquête sociologique d'abord. Selon un schéma communément admis, l'UDC réunirait paradoxalement deux types de militants que tout devrait opposer. Il y

aurait d'une part la foule de ceux qui se sentent les «*perdants*» de l'internationalisation économique et de la société multiculturelle et, d'autre part, les grands «*gagnants*» de cette évolution. Or les portraits des quarante militants étudiés de près révèlent toute la variété des raisons d'adhérer à un parti à la fois nationaliste et protectionniste, ultralibéral et antiétatiste, viscéralement populiste et méfiant à l'égard des élites et autres têtes pensant faux. Par-delà les différences de trajectoires, logiques et motivations personnelles, malgré les écarts individuels par rapport à telle position de leur parti commun, les militants de l'UDC se laissent ranger en six catégories distinctes: les «*populaires*» qui marchent à l'instinct et dont certains sont venus de gauche; les «*déclassés*» qui correspondent en gros aux perdants précités en mal de reconnaissance ou d'intégration sociale; les jeunes antieuropéens qui surfent sur la dernière vague du *Sonderfall* insubmersible; les méritants qui consacrent tous leurs efforts au maintien de leur indépendance économique ou à la lutte contre le déclassement; les libéraux qui se sentent mieux défendus par les «*démocrates du centre*» que par les radicaux dits du centre-droit; les idéologues et moralistes qui s'alignent vraiment sur les positions et les principes du programme UDC.

Dans leur conclusion, Philippe Gottraux et Cécile Péchu parviennent à expliquer ce qui

rassemble les militants, toutes catégories confondues et tensions internes constatées, dans un engagement fondé sur des valeurs assez communes pour permettre une relative cohésion.

De son côté, le *Petit manuel* fait moins dans l'analyse en profondeur que dans l'approche générale et méthodique, fine et drôle en toutes ses sept «leçons». A chacune son titre en forme de jeux de mots et son texte en phrases et citations drôles. Mais attention, les formulations recherchées ne sont jamais gratuites, toujours significatives. Elles amusent par leur tournure mais renvoient à un contenu

consistant, elles font sourire au premier abord mais ont en réalité une gravité et une justesse qui frappent. Les têtes de chapitre sont de petits chefs-d'œuvre: de «*La démocratie, us et abus*» aux Jeunes UDC purs et durs jusque dans leurs abstinences mais qui «*se lâchent sur la Toile*», en prenant pour la plupart la précaution du pseudo. On passe par «*L'argent: achat de pouvoir*», qui traite du financement de l'UDC et des autres partis en commençant par un délicieux «*Sur nos ronds quand le soleil...*». Mention spéciale pour le titre de la plus joyeuse leçon du *Petit manuel*, consacrée à

la modeste place laissée par l'UDC à «ses» femmes, confinées au foyer, voire à l'étable: «*Moi Tarzan, toi Heidi*». Compliment suprême: on frise, en plus léger, le niveau du *Canard enchaîné* dont les *Dossiers* ont manifestement inspiré les rédacteurs du premier *Guide Vigousse*.

C'est à ce dernier que l'on peut emprunter une conclusion générale en forme de boutade, valable pour les deux publications récentes sur l'Union Démocratique du Centre. Dans cette appellation francophone, «*le seul terme qui ne soit pas fallacieux, c'est du*».

Les oranges sous le sapin

André Gavillet • 17 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18752>

Défense et illustration française de la satire en politique

Le portrait peint ne joue plus le rôle social d'autrefois et les amateurs d'art pressent le pas dans ces salles de musée où s'alignent, portées par une collerette blanche, les têtes des notables du Nord en habit noir. Mais le portrait écrit n'est pas périmé, il prend des formes diverses: journalistique – les hebdomadaires sont un bon support, biographique – déclarées autorisées ou non, pamphlétaires, hagiographiques, pipolisées.

Qui est qui? Le portrait est-il

fidèle au modèle? Modèle, qu'est-ce qu'un modèle?

Philippe Meyer a tiré douze portraits d'hommes politiques français. Tous les candidats au pré-choix présidentiel ne figurent pas dans son recensement, mais les vedettes y sont épinglées déjà par le sous-titre. Ainsi les trois premiers, Nicolas Sarkozy, «*tel qu'en nous-mêmes*», Dominique de Villepin, «*le sous-lieutenant Fracasse*», Martine Aubry, «*le socialisme à visage bougon*». Ces portraits sont réunis sous le titre de *Sanquines. Croquis politiques*² (Robert Laffont, Paris, 2011). Savoureux comme oranges à Noël, et vifs

comme un dessin à l'hématite.

Mémoire

Si pour des personnages aussi «*en vue*», le lecteur ne s'attend pas à des révélations, le portrait doit pourtant s'appuyer sur une solide documentation. Meyer l'a réunie et classée. Elle permet de savourer le détail pour lui-même.

Ainsi sur Dominique de Villepin. Comment concilier sa belle tête, sa chevelure blanche trop abondante pour ne pas être théâtrale, sa dégaine aristocratique que semble certifier la particule et son langage châtié qui a ébloui l'ONU, bref comment concilier

cette prestance avec son air d'oiseau déplumé?

«Dans l'avion qui le menait tenir meeting à Lorient pour le »oui« au référendum sur le traité constitutionnel en avril 2005, le ministre de l'Intérieur Dominique Galouzeau de Villepin expliquait aux journalistes l'étymologie de son patronyme: »Gal veut dire coq, et ouzeau oiseau. C'est bien français, non?« Dans son Dictionnaire des noms de famille, Jean Tosti avance une autre origine: la déformation de Jalouzeau, qui signifie »jaloux«.» (p. 37)

Mais la mémoire de Philippe Meyer est avant tout politique, s'appliquant à un monde restreint d'acteurs, jouant les seconds rôles pendant les septennats, interminables comme le règne de Louis XIV. Comment être dans la bonne équipe? qui sera le Régent? qui trahira qui? Cet exercice à haute fréquence médiatique oblige les prétendants à tisser des réseaux, à tresser des alliances. À nouer, à dénouer. Comme dit Nicolas Sarkozy, à être poussé à changer, ce qui est manière d'être soi-même.

La documentation de Philippe Meyer ne consiste donc pas en un travail inédit d'investigation; ni militant, ni historien. Sa méthode est celle d'un rafraîchissement de mémoire, citant Samuel Johnson: *«Les peuples n'ont pas besoin qu'on leur fasse la morale, ils ont besoin qu'on leur rafraîchisse la mémoire».*

Philippe Meyer est porté à voir dans les habiletés de ...

politiques des roueries, mais il croit, sans indulgence, à leur *«sincérités successives»*, à l'exemple du président français.

«Lorsque Nicolas Sarkozy passe d'une affirmation convaincue à une opinion, une certitude ou une décision tout autre ou radicalement contraire, ce n'est pas qu'il abandonne sa première idée, c'est qu'il l'a oubliée. Plus exactement, il l'a effacée, comme nous le faisons d'un clic sur nos ordinateurs. L'instant gouverne et les sincérités se succèdent sans laisser de traces: »Sicut nubes, quasi naves, velut umbrae«, tel un nuage, comme un navire, ainsi qu'une ombre, aurait dit Chateaubriand citant le livre de Job. Ce qu'on pourrait traduire en langage plus moderne (et plus sarkozyen): Nicolas Sarkozy n'imprime pas.» (pp. 17-18).

Les sincérités successives doivent naturellement avoir leurs communicateurs. Partout, et pas seulement en France, se crée et se renforce la classe des communicants. Ils sont chargés de créer l'illusion politique de même que décor et mise en scène créent l'illusion théâtrale.

Style à deux vitesses

Meyer est un moraliste qui ne résiste pas à la joie du mot. Qualifiant un de ses portraiturés, il évoque sa *«débrouillardise»* et ne peut s'empêcher de glisser à *«roublardise»*.

Eva Joly, dit-il, veut

convaincre les Verts de l'importance prioritaire de la lutte contre la corruption. Il en fait un exercice verbal. Il se repose en virtuose.

«Eva Joly n'est pas habitée par son sujet, elle est hantée par lui. Elle le répète, le redit, le reprend, le serine, le rabâche, le rumine, en tympanise quiconque veut bien lui prêter attention. Mais lorsqu'elle l'expose devant les militants des Verts réunis en grand arroi pour l'accueillir dans leurs rangs, elle ne parvient pas à déplacer d'un iota le centre de gravité de leur programme. Elle leur fait la leçon, ils reçoivent cette leçon avec un enthousiasme poli, dans lequel entre davantage la satisfaction d'avoir réussi une prise de guerre médiatique que l'adhésion aux propos de leur nouvelle camarade. Elle a échoué à les persuader de mettre la lutte contre la corruption au premier rang des moyens nécessaires à leurs propres objectifs. Elle a prêché dans le désert vert.» (p. 123).

Avec Philippe Meyer, le débat français est enrichi d'une voix originale, mordante, non complaisante. On ne sait pas toujours dans quel sens va son écriture. Du verbe à la chose, ou de la chose au verbe. Est-ce une morale exigeante qui donne à la satire sa force, ou les joies de l'almanach qui dictent la phrase? A situer quelque part à mi-chemin entre deux références, Saint-Simon et la potacherie. La satire est bien un genre littéraire.

Le culot de Micheline Calmy-Rey

Jean-Daniel Delley • 14 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18729>

«Rubik» ou l'art de transformer la prédation en vertu. Mais l'illusion pourrait ne pas durer

La présidente de la Confédération ne manque pas de culot. Elle ose affirmer sans ciller que grâce à Rubik (DP 1853)¹³ - cette technique de prélèvement fiscal qui sert de modèle aux accords sur la taxation des avoirs de résidents européens déposés en Suisse -, notre pays contribue à la stabilisation de la situation économique en Europe.

Devant la commission des affaires étrangères du Parlement européen, Micheline Calmy-Rey a évoqué¹⁴ le rôle positif de la Suisse qui, par le biais du Fonds monétaire international et de la Banque nationale, participe à l'effort commun de stabilisation de l'économie en Europe. Et d'ajouter que ce rôle pourrait croître grâce à Rubik. L'argent ainsi récolté soulagerait les Etats en difficulté. De ce fait, la Suisse n'apparaîtrait pas comme une partie du problème, mais comme une partie de la solution à la crise. Notre pays

est d'ailleurs prêt à négocier un tel accord avec la Grèce si mal en point, a ajouté la présidente de la Confédération.

La Suisse a favorisé durant des décennies l'évasion fiscale grâce à la protection du secret bancaire, causant un indéniable tort financier aux pays ainsi spoliés, en particulier ses voisins directs. Et voilà qu'elle se prétend soudain solidaire de ces mêmes voisins en leur retournant une très modeste partie des ressources qu'elle a contribué à détourner. Il faut oser!

Pourtant la satisfaction helvétique pourrait n'être que de courte durée, comme le souligne Rudolf Strahm dans une récente tribune (*Tages-Anzeiger*, 11.10.2011). Prenons l'exemple de l'Allemagne. Afin de régulariser la situation des contribuables allemands fraudeurs, les banques suisses devront prélever un impôt de 19 à 34% sur leurs avoirs déposés au cours des dix dernières années. La somme théorique à restituer à notre voisin d'outre Rhin pourrait atteindre 20 à 30 milliards de

francs. Théoriquement, car l'accord stipule que l'impôt ne peut être prélevé que si les avoirs sont encore déposés dans une banque suisse cinq mois après son entrée en vigueur, à savoir le 1er janvier 2013. Les intéressés disposent donc d'un délai d'un an et demi pour transférer leurs comptes dans d'autres pays ou les confier à un discret gérant de fortune et ne pas payer un sou au fisc allemand.

Les négociateurs suisses ont obtenu que les banques garantissent un versement minimum de 4 milliards et communiquent une statistique des mouvements de capitaux allemands vers l'étranger. Si une majorité de fraudeurs persistent à fuir le fisc allemand, Berlin fera-t-il le deuil du minimum de 15 milliards attendus de cet accord? L'habileté de la diplomatie helvétique dans les négociations avec l'Allemagne pourrait alors se révéler vaine. La réputation de la Suisse s'en trouverait une nouvelle fois ternie et l'exigence européenne d'un échange automatique des informations fiscales renforcée.

Le paradis des agriculteurs

Albert Tille • 8 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18703>

L'exception agricole suisse en Europe

«*La Suisse est le paradis des agriculteurs*». Willy Gehrig, patron de la Fenaco²⁰, et président d'Intercoop (Fédération européenne des coopératives agricoles), rapporte ainsi les propos de ses collègues européens dans le *Tages Anzeiger*. Voilà qui tranche d'avec les revendications vigoureuses du syndicat minoritaire Uniterre²¹ et qui explique pourquoi l'Union suisse des paysans défend si étroitement le *statu quo* de la politique agricole suisse.

L'Office fédéral de la statistique confirme en quelque sorte l'appréciation envieuse de nos voisins. Les plus récents chiffres qu'il publie²² montrent que la situation des paysans suisses ne s'est pas péjorée malgré la profonde mutation du secteur agricole depuis la grande réforme de 1993. La production est restée étonnamment stable aussi bien dans l'élevage que dans les grandes cultures.

En revanche, les prix payés aux exploitants ont diminué

de quelque 25%. Cette spectaculaire dégringolade n'a pas péjoré le revenu moyen des agriculteurs. L'indice qui montre l'évolution du «*revenu par unité de travail*» a progressé de 20 points en 18 ans. Cette apparente contradiction dans les chiffres s'explique de deux manières. Premièrement, le manque à gagner par la baisse des prix a été compensé par les paiements directs. Avec un montant annuel de 3 milliards de francs, la Confédération assure 22% du revenu des agriculteurs. Secondement, les paysans sont moins nombreux pour produire les mêmes quantités et se partager les mêmes paiements directs.

Cette rationalisation de la production passe par la disparition de nombreuses exploitations. Les défenseurs de la traditionnelle ferme familiale le déplorent vivement et préconisent le retour aux anciens prix, seuls capables de couvrir les coûts de production. Ils sont à la recherche du paradis perdu des agriculteurs. Ce paradis n'est certainement pas chez nos voisins. L'Europe protège son agriculture mais les prix

payés à ses paysans sont systématiquement et parfois massivement inférieurs aux prix suisses à la production (DP 1873²³). Pas étonnant donc que l'Union suisse des paysans se cramponne au régime actuel et rejette fermement le libre-échange avec Bruxelles. Pourquoi rejoindre le purgatoire voisin?

Selon la récente analyse²⁴ de l'OCDE le soutien public sous tous ses formes assure 22% des recettes des agriculteurs européens. Mais la répartition de ces aides mal distribuées doit être revue. Une réorientation de la PAC (Politique agricole commune) se présente comme un sac de nœuds. Les pays et les secteurs bénéficiaires coucheront sur leurs avantages.

Le même débat sur la répartition de la manne publique aux agriculteurs s'imposera en Suisse. Absent de la campagne pour les élections fédérales, il resurgira dans quelques mois, lorsque le Conseil fédéral présentera un nouveau projet de Politique agricole 2014-2017, contesté²⁵ en consultation par l'Union suisse des paysans.

L'aménagement aux oubliettes

Jean-Daniel Delley • 7 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18695>

Le Conseil national aveugle face aux dérives des zones à bâtir

Conservateur et gardien intransigeant des compétences des cantons, c'est l'image qui colle au Conseil des Etats. Tout faux. De plus en plus souvent, le Conseil national revêt le dossard de l'immobilisme qu'il teinte d'une touche de fédéralisme. Illustration avec le dossier de l'aménagement du territoire.

Le diagnostic est connu et difficilement contestable. L'aménagement réel du territoire ne respecte pas les objectifs inscrits dans la Constitution ²⁶ : utilisation judicieuse et mesurée du sol, occupation rationnelle du territoire. Une loi fédérale trop timide et des cantons et des communes laxistes ont conduit à la création de zones à bâtir surdimensionnées et à un éparpillement des constructions. Il suffit de traverser le pays d'ouest en est pour constater le mitage du territoire.

Face à cette évolution négative, les organisations de protection de la nature et du paysage ont déposé une initiative populaire ²⁷ dite *De l'espace pour l'homme et la nature*. Elle vise à geler la superficie des zones à bâtir durant vingt ans, toute nouvelle zone devant être compensée par le retour d'une surface équivalente à la zone agricole.

Le Conseil des Etats a admis l'urgence d'agir et de répondre à cette initiative par une révision de la loi sur l'aménagement du territoire. D'une part réduction des zones à bâtir de manière à ce que ces dernières couvrent les besoins prévisibles des quinze prochaines années; d'autre part prélèvement d'une taxe de 25% sur la plus-value - en moyenne près de 2 milliards de francs chaque année - engendrée par le seul passage d'un terrain en zone à bâtir. Taxe qui permettrait aux cantons et aux communes de dédommager les propriétaires privés de leur droit de bâtir.

Dans ces conditions, les initiants auraient envisagé le retrait de leur texte.

Mais le Conseil national a préféré le *statu quo*, comme si le problème n'existait pas. Au nom du fédéralisme - il ne faut pas contraindre les cantons - et de la défense de la propriété privée, une majorité bourgeoise est donc prête à sacrifier l'intérêt général - un territoire limité à gérer avec prudence pour les générations futures - au lobby de la construction et à l'intérêt pécuniaire de quelques privilégiés devenus millionnaires par la grâce d'un dézonage.

Les électrices et les électeurs comprendront mieux dès lors la vacuité du slogan électoral des libéraux-radicaux - «*Pour l'amour de la Suisse*» - et du patriotisme exacerbé de l'UDC, pour qui les paysages idylliques du pays ont une fonction primordiale, celle de fournir la toile de fond à leurs affiches électorales.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1928#>
2. http://www.laffont.fr/site/_&100&9782221123263.html
3. <http://www.andigross.ch/>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/9981>
5. <http://www.tsr.ch/info/dossiers/2011/elections-federales/journal-de-campagne/3507756-barometre-electoral-l-udc-et-le-centre-se-renforcent.html>
6. <http://www.parlament.ch/f/wahlen-abstimmungen/parlamentswahlen/staenderatswahlen/staenderatswahlen-ausserhalb/Pages/default.aspx>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/16949>
8. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a149.html>
9. <http://relevancy.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=BGE-136-I-352&lang=fr&zoom=OUT&system=clir>
10. <http://relevancy.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=BGE-136-I-376&lang=fr&zoom=OUT&system=clir>
11. http://www.admin.ch/ch/f/rs/161_1/a31.html
12. <http://www.domainepublic.ch/articles/9644>
13. <http://www.domainepublic.ch/articles/10282>
14. http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/La_Suisse_en_sauveuse_de_l_Union_europeenne.html?cid=31329970
15. <http://www.bilanz.ch/konjunktur/schweiz/parteienfinanzierung-geldmaschine-svp>
16. <http://www.blick.ch/news/politik/der-bundesrat-war-immer-ein-haifischbecken-183880>
17. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/79870/s_name/campagnes
18. http://www.antipodes.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=181&Itemid=1L
19. http://www.vigousse.ch/guide_udc.php
20. <http://www.fenaco-landesprodukte.ch/fra/home.html>
21. <http://www.uniterre.ch/Dossiers/lait.html>
22. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/07/01/new/nip_detail.html?gnpID=2011-579
23. <http://www.domainepublic.ch/articles/14004>
24. http://www.oecd.org/document/59/0,3746,fr_21571361_44315115_48817275_1_1_1_1,00.html
25. <http://www.sbv-usp.ch/fr/medias/communiqués-de-presse-2011/archives-2011/280611-prise-de-position-pa-2014-17/>
26. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a75.html>
27. <http://www.domainepublic.ch/articles/9634>